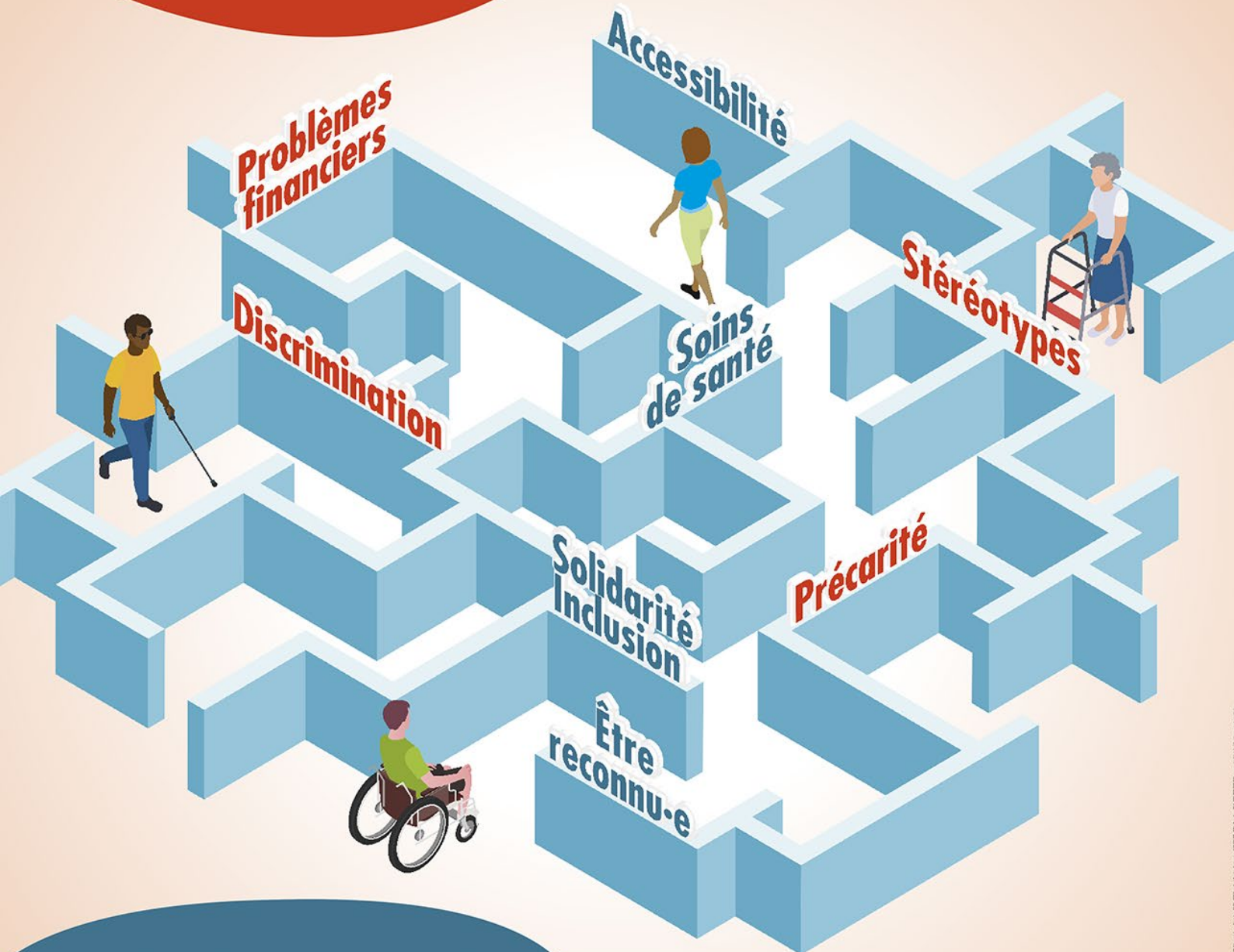


La dignité : un droit oublié ?



Trop de mécanismes excluent
et précarisent les personnes
en situation de handicap !

Une campagne :

Esencia

Dossier de presse

Handicap : la dignité, un droit oublié ?

Trop de mécanismes excluent et précarisent les personnes en situation de handicap

La dignité, un droit essentiel

Les 2 années liées à la Covid 19 et à sa gestion ont été difficiles pour chacune et chacun d'entre nous. Pour les personnes en situation de handicap, atteintes de maladies graves, chroniques ou invalidantes, elles ont également renforcé les difficultés qu'elles rencontraient déjà au quotidien : manque de prise en charge de leurs besoins en termes de soutien, d'accompagnement, de soins ambulatoires, d'accessibilité à l'information, du choix du lieu de vie, etc.

Depuis de nombreux mois, c'est l'augmentation du coût de l'énergie, des matières premières, de l'alimentation, des loyers, des soins... qui fragilise un quotidien déjà en équilibre précaire. Boucler les fins de mois devient un exercice difficile pour bon nombre de citoyennes et de citoyens, dont des personnes en situation de handicap ou de maladie grave, chronique et invalidante. En Belgique, 24 à 29 % de la population belge éprouvait des limitations durables ressenties dans les activités en raison de leur état de santé. Cela représente plus de 3 millions de Belges. Et parmi eux, de nombreuses personnes sont la cible de discriminations, de stéréotypes. Certaines dépendent d'un régime résiduaire avec les risques que cela comporte, et avec des montants d'allocations en dessous du seuil de pauvreté. Tout cela demande à être revu.

Par cette campagne et à la veille des élections, Esenca veut pointer la question de **la dignité humaine** et des **mécanismes qui la mettent à mal** et plus spécifiquement quand on est une personne en situation de handicap, de maladie grave, chronique ou invalidante.

Handicap : la dignité un droit oublié ?

La campagne Esenca

Pourquoi parler de ce sujet ? Parce qu'il est temps de le mettre sur la table ! Bien qu'il y ait des avancées non négligeables dans certains domaines, il est des matières pour lesquelles cela ne bouge pas de manière significative. Le moment est venu de les aborder pour mieux les comprendre et agir.

La place des personnes en situation de handicap dans société

Quelle place la société accorde-t-elle aux personnes en situation de handicap et de maladie? Quels mécanismes a-t-elle mis en place quand elles ne sont plus ou pas en capacité de travailler ? Leur permettent-ils de vivre dignement en toute autonomie ? Notre société est aujourd'hui encore trop peu inclusive. De nombreux obstacles empêchent la pleine et entière inclusion des personnes en situation de handicap et cela concerne l'ensemble des pans de notre société : l'accès à l'école, à la formation, à l'emploi, aux loisirs, etc.

L'école

En 2018, l'enquête Statbel constatait : « *En Belgique, 9% de la population entre 15 et 64 ans se déclare fortement limitée dans ses activités quotidiennes en raison d'un handicap, d'une affection ou d'une maladie de longue durée (source : Enquête sur les forces de travail 2017). 56% de cette population fortement limitée a entre 50 et 64 ans. La moitié n'a pas obtenu de diplôme plus élevé que celui de l'enseignement secondaire inférieur, et seuls 13% ont décroché un diplôme de l'enseignement supérieur alors que c'est le cas pour un tiers de la population totale en Belgique.* »

Depuis 2015, l'organisation de l'enseignement est revue en profondeur avec la mise en place du Pacte pour un enseignement d'Excellence – fondé sur 5 grands principes dont un requiert toute notre attention : vers une école plus inclusive. Les choses évoluent positivement, mais il reste encore de nombreux chantiers à mener pour faire de l'inclusion une réalité et respecter l'article 24 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées qui indique bel et bien que l'éducation inclusive est bien un droit et une obligation. Sans enseignement et formation qualifiante, l'accès à l'emploi reste problématique.

L'emploi

Les personnes en situation de handicap sont victimes de discriminations à l'emploi. La Belgique a l'un des taux d'emploi des personnes en situation de handicap le plus bas en Europe¹ : 40,5 % contre 48,1 %. Statbel indique qu'en 2018 seuls 23% des personnes handicapées reconnues en Belgique travaillaient².

S'il existe un lien entre emploi et enseignement, il y en a également un autre à ne pas négliger, le lien entre handicap et chômage : « Le taux de chômage est 3 points de pourcentage supérieur à la population totale et 74% d'entre eux sont inactifs, c'est-à-dire sans emploi et n'en cherchant pas ou n'étant pas disponible pour travailler³. »

Trouver ou garder un emploi quand on est en situation de handicap paraît malaisé et soumis à de multiples conditions - aménagements raisonnables, adaptation du travail, d'accès à la formation... - qui ne sont pas de leur fait, mais dont elles sont totalement dépendantes. Sans emploi ou peu de perspective d'en trouver un, avec un handicap peu ou pas reconnu, certaines personnes en situation de handicap se tournent alors vers des **mécanismes de protection sociale**.

Les mécanismes de protection

Parce que certaines personnes sont dans l'incapacité de travailler en raison de leur handicap ou d'une maladie, elles ne rentrent jamais ou peu sur le marché de l'emploi. C'est ainsi que certains **mécanismes de protection sociale** – hors sécurité sociale - ont été mis en place pour pallier le manque de revenus.

En Belgique aujourd'hui, sur les 593.440 personnes reconnues en situation de handicap par la Direction Générale Personne Handicapée, 230.703 d'entre elles reçoivent chaque mois une allocation de remplacement de revenus et/ou d'intégration (ARR/AI).

Ces mécanismes ne sont octroyés qu'après **reconnaissance du handicap et avec conditions administratives et financières**. Cela signifie que les personnes doivent correspondre à des grilles d'évaluation, des critères médicaux, etc. mis en place en 1987, qui n'ont pas été réellement revus depuis lors et sans prise en compte notamment de l'évolution des recherches médicales.

Une campagne pour sensibiliser le grand public

Le handicap est méconnu, source de peurs et de discriminations. Riche de plus de 100 d'existence, Esenca a voulu mettre clairement la question de la dignité au centre de toutes les attentions au travers de la campagne : « **Handicap : la dignité, un droit oublié ? Trop de mécanismes excluent et précarisent les personnes en situation de handicap.** »

¹ [CARPH : Rapport d'évaluation 2017 | Fedweb \(belgium.be\)](#)

² [23% van personen met een handicap heeft werk | Statbel \(fgov.be\)](#)

³ <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/23-des-personnes-avec-un-handicap-ont-un-emploi>

Cette campagne s'organise autour d'un **affichage grand public** dans la première quinzaine de novembre en Fédération Wallonie Bruxelles, invitant tout un chacun à découvrir notre campagne. Parallèlement, Esenca a rédigé **9 fiches pédagogiques** afin d'aborder lors d'animations et débats les mécanismes qui excluent et précarisent les personnes en situation de handicap :

- La pauvreté, la précarité ;
- Le contexte socio-économique ;
- Les législations ;
- La sécurité sociale ;
- Le régime résiduaire ;
- La reconnaissance du handicap ;
- L'emploi ;
- Les stéréotypes ;
- Les solutions et les revendications

Nous organisons également une **rencontre avec la ministre Karine Lalieux, ministre en charge des personnes en situation de handicap**, le vendredi 1^{er} décembre afin d'échanger sur les réalités et le quotidien des personnes en situation de handicap, à quelques jours de la journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre. Il faut encore aujourd'hui rappeler que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits... et la nécessité d'agir en conséquence.

Pour une société plus inclusive

Le regard que la société porte sur les personnes en situation de handicap est LOURD de stéréotypes, de méconnaissances ! Le handicap est la 2^e cause de discrimination selon Unia⁴. À la veille des élections, Esenca veut remettre la dignité au centre des débats au travers de cette campagne d'information et de sensibilisation.

Parce qu'aujourd'hui, il existe encore des procédures qui n'ont pas été revues ou peu depuis leur mise en place, parce que les montants des allocations proposées n'atteignent même pas ceux du seuil de pauvreté.

Parce que la Belgique a signé et ratifié la Convention ONU des Droits des personnes en situation de handicap, **il faut oser dénoncer ce qu'il faut encore changer dans notre système**. Les identifier, les analyser et en demander un réel remaniement est indispensable à la réelle inclusion des personnes en situation de handicap, atteintes de maladies graves, chroniques ou invalidantes.

⁴ Chiffres Unia, <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/chiffres-dunia>

Personne de contact

Nathalie De Wispelaere – Chargée de communication

02 515 06 55 – nathalie.dewispelaere@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE

Avec le soutien de :

La fédération Wallonie Bruxelles

PV Assurance

Solidaris réseau



Esenca

Esenca - anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée – défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnue point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre

médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE